

Vous êtes

**UNE ENTREPRISE, UN ACTEUR  
PUBLIC, UNE COLLECTIVITÉ  
UNE ASSOCIATION...**

CHOISISSEZ

# LA CHALEUR RENOUVELABLE !

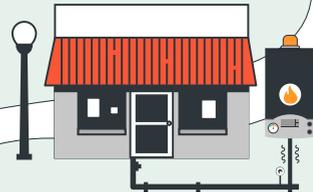
Des aides financières et  
un accompagnement  
pour vos projets

Jusqu'à  
**70 %**  
DE SUBVENTION



**Solaire  
thermique**

**Géothermie**



**Bois - biomasse**



**Réseaux  
de chaleur**



Vous êtes localisés sur  
**l'une des 3  
collectivités**

Communauté  
d'Agglomération  
du Bassin d'Aurillac

Communauté de communes  
de la Châtaigneraie  
Cantalienne

Communauté  
de communes  
Cère et Goul  
en Carladès



Vous êtes...

**Une Collectivité**

ou un groupement de collectivités

**Un établissement public**

Tous secteurs d'activités

**Acteurs de l'habitat collectif**

Copropriétés (SIRET)

Bailleurs sociaux publics ou privés

Promoteurs immobiliers

SCI

**Un acteur économique**

Agriculteur, artisan,  
commerçant, industriel...

**Une association**



Les particuliers ne sont pas éligibles à cette aide, mais peuvent bénéficier d'accompagnement et de conseil du service public de la rénovation de l'habitat : **Cantal Rénouv' Energie**  
**04 71 46 49 00**  
**renouenergie@cantal.fr**

**VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'AIDES !**

- ✓ Jusqu'à **70 %** pour les études et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- ✓ En moyenne **60 %** sur les investissements et travaux selon la quantité d'énergie produite et économisée.

**Cumulables** avec  
des aides publiques !

## VOUS SOUHAITEZ

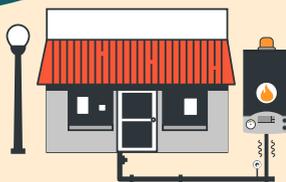
- Renouveler ou installer un système de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire
- Baisser vos consommations d'énergie
- Gagner en indépendance et vous affranchir des énergies fossiles

## LES ÉNERGIES THERMIQUES FINANCÉES :



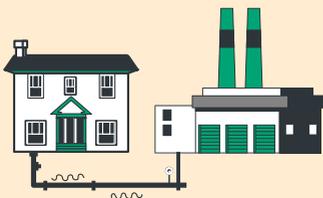
### Solaire thermique

Permet de valoriser la chaleur induite par les rayonnements solaires grâce à des panneaux de couleur noire et un fluide calorifuge. À ne pas confondre avec le solaire photovoltaïque qui produit de l'électricité.



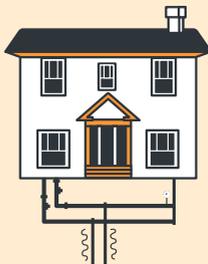
### Bois - Biomasse

Première source d'énergie renouvelable en France, le bois-énergie valorise des sous-produits issus de l'exploitation forestière et de l'industrie de transformation du bois (branches, sciures, écorces, copeaux, broyat d'emballages bois contrôlé, etc.).



### Réseaux de chaleur

Permet la distribution de chaleur renouvelable à plusieurs bâtiments situés dans un périmètre proche. La production d'énergie est assurée par une unité de production (chaufferie) centralisée.



### Géothermie

Valorisation de la chaleur du sous-sol dont la température est constante, en faisant circuler un fluide en profondeur, qui peut être refroidi ou réchauffé en dépensant peu d'énergie.

# EXEMPLES D'AIDES (CONDITIONS 2023)



Exemples d'installations*	Production d'EnR (MWh EnR/an)	Montant estimé de l'aide
Chaufferie collective granulés avec réseau de chaleur de 50 ml	150	82 500€
Chaufferie industrielle bois déchiqueté (sans réseau de chaleur)	100	24 000€
Installation de 15m <sup>2</sup> solaire thermique	6	6 720 €
Installation géothermie avec PAC	90	90 000€
Réseau de chaleur 75 ml	-	29 250 €

\*Chaque projet est un cas particulier le montant de l'aide est donc différent en fonction des dossiers.

## VOS CONTACTS :



Chambre d'Agriculture  
26 rue du 139<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie  
15102 AURILLAC CÉDEX  
☎ 04 71 45 55 68  
✉ contact@energies15.fr



Village d'entreprises  
14 avenue du garric  
15000 AURILLAC  
☎ 04 71 63 87 67  
✉ fonds-chaleur@pays-aurillac.com

## Dispositif soutenu et porté jusqu'en avril 2025 par :



SYNDICAT MIXTE  
DU SCOT  
DU BASSIN D'AURILLAC  
DU CARLADÈS ET DE  
LA CHÂTAIGNERAIE

3 Place des Carmes  
15000 AURILLAC  
☎ 04 71 63 77 40  
✉ contact@scotbacc.fr

En savoir plus sur le site : [www.fondschaleur.ademe.fr](http://www.fondschaleur.ademe.fr)